

MAISON INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS : L'ETAT NE PEUT PAS TOUT

L'Etat de Genève doit consentir d'importants investissements dans les années à venir : mobilité et bâtiments scolaires sont deux exemples édifiants. En revanche, il ne lui appartient en principe pas de rénover des immeubles dont il n'est pas propriétaire, à plus forte raison lorsque d'autres solutions existent. Députée et cheffe de groupe, Nathalie Fontanet explique les raisons de refuser cette initiative.



Par Nathalie Fontanet

L'initiative soumise à votation le 21 mai demande à l'Etat de Genève d'accorder un crédit de 16,5 millions à la Fondation pour l'expression associative afin d'agrandir les bâtiments de la Maison internationale des associations et de les rendre conformes au label Minergie. Elle impartit un délai de 5 ans pour la réalisation des travaux.

L'initiative a été jugée valide et donc soumise au Grand Conseil, lequel l'a refusée de même qu'un éventuel contre-projet, raison pour laquelle elle est soumise à votre suffrage.

« L'Etat est tenu de faire des choix financiers : rénover nos bâtiments scolaires est une priorité. »

La Maison internationale des associations est composée de quatre bâtiments. Il s'agit, d'une part, des bâtiments sis 8 et 8 bis rue du Vieux-Billard, lesquels sont propriété de l'Etat de Genève, qui a accordé un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Fondation pour l'expression associative, laquelle est en contrepartie chargée de la rénovation et de l'entretien des bâtiments et du paiement d'une rente annuelle de 32'200 francs à l'Etat. Une gratuité est toutefois accordée à la Fondation jusqu'en 2028. Il sied de préciser que le droit distinct et permanent de superficie s'assimile à une propriété de fait pour la Fondation. D'autre part, sont concernés les bâtiments sis 9 – 17 rue des Savoises, propriété de la Ville de Genève, avec une partie en droit d'usufruit en faveur de la Maison internationale des associations.

Loyers (trop) raisonnables

Le PLR n'est pas insensible au fait que selon les initiants, les immeubles sont en mauvais état, et que la Maison internationale des associations n'a pas les moyens financiers d'assumer ces travaux. Toutefois, il a relevé qu'elle accueille plus de

60 locataires et auteurs de la vie associative, et que même si l'un des buts de l'Association est la mise à disposition de locaux aux milieux associatifs à des prix raisonnables, elle dispose d'une marge quant à ce qui peut être considéré comme « raisonnable », ce qui lui permettrait d'augmenter, même modérément, lesdits loyers.

Il convient en outre de relever que les immeubles n'appartiennent pas à l'Etat, qui a pour principe de n'investir que dans des immeubles dont il est propriétaire. De plus, les finances de l'Etat ne lui permettent pas de tout faire. Or, en matière d'investissements, des priorités sont déjà définies et une enveloppe de 750 millions planifiée. Au programme par exemple : mobilité et rénovation de bâtiments scolaires.

Investissements prioritaires

Il est important de souligner qu'en vue de trouver une solution, l'Etat s'est déclaré prêt à céder le terrain à la Ville de Genève, à sa valeur au bilan, ce qui pourrait inciter la Ville à financer ces travaux. Il existe donc au moins une solution alternative, possible et réaliste, à un financement par le canton.

C'est dans ce contexte, tout en reconnaissant le rôle joué par la Maison internationale des associations pour notre canton et pour la Genève internationale mais en prenant également en compte le fait que l'Etat est tenu de faire des choix financiers et de respecter la planification en matière d'investissements, laquelle comprend notamment les investissements prioritaires susmentionnés, que le PLR a refusé cette initiative à l'unanimité du comité directeur et de l'assemblée des délégués.

Je vous recommande d'en faire autant le 21 mai prochain!

